

# SUGGESTIONS D'UTILISATION DES FONDS ATTRIBUES

Ce fonds d'aide au commerce aurait une triple vocation, aider, pérenniser et professionnaliser la vie associative en donnant des moyens aux structures locales (associations de commerçants ou fédérations de commerçants) d'animer et de continuer à développer le commerce au sein de leur territoire.

Ce fonds pourrait être attribué selon certains critères, notamment :

- Le recrutement d'une personne au moins à mi-temps dans la perspective de professionnaliser les associations de commerçants et de compléter le bénévolat existant mais qui a ses limites
- L'aide et la mise en place d'outils pour la digitalisation des commerces de centre-ville
- La communication pour développer la notoriété de la structure associative
- Les actions commerciales en vue de promouvoir les commerces et différents services de la ville
- Tout outil ou service apportant une plus-value au centre-ville et à sa gestion commerciale

On pourrait également imaginer un abondement de la part des collectivités locales concernées (mairie, département, région).

L'association devra bien sûr justifier de l'utilisation des fonds attribués.

L'association de commerçants ou la fédération bénéficiaire devrait bien entendu répondre de certaines informations légales et administratives (raison sociale, année de création, représentant, nombre d'adhérents, rapport d'activité, etc.)

Bien sûr, toutes les propositions et idées seraient les bienvenues.

